



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20094645

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Greffe

28 JUL. 2020

Le Greffier

Greffe

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : **864.153.105**
Nom

(en entier) : **ASBL LE TRIANGLE**
(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue du Beau Site ,28 6032 Montsur Marchienne**

11-08-2020

BELGISCH STAATSBLAD

Objet de l'acte :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association du 19 mai 2020. Etaient présents :
Le conseil d'administration étant au terme des quatre ans prévus dans l'article 10 des statuts, celui-ci est automatiquement démissionnaire.

En fin de réunion en visiconférence du 28 avril, les membres en place au CA ont reposé leur candidature pour un prochain mandat d'administrateur pour la période du 1 mai 2020 au 30 avril 2024;

Il s'agit de:

Mesdames Gailly Marie-Anne, GRIMARD Françoise
Messieurs DARTEVELLE Eric, GOBLET Christian, HENROTTE Jean-Marie,
PIRET Jean Marie.

1. Renouvellement du conseil d'Administration.

Ce 19 mai 2020, l'assemblée générale a officialisé le renouvellement du conseil d'administration.

Ont été nommés à l'unanimité des membres de l'assemblée en qualité d'administrateurs:

Mesdames GAILLY Marie-Anne, GRIMARD Françoise
Messieurs . DARTEVELLE Eric, GOBLET Christian, , HENROTTE Jean-Marie, PIRET Jean Marie.

Dès la fin de l'AG de ce 19 mai, le CA se réunit pour définir les rôles de chacun.

Président, secrétaire, trésorier, membres pour les 4 années à venir.

Clôture de la réunion à 20h15.

Le nouveau conseil d'administration a reconduit les responsabilités au sein du conseil.

Nominations aux fonctions;

les fonctions et responsabilités ont été définies comme suit :

Monsieur GOBLET Christian, Président.

Monsieur DARTEVELLE Eric, secrétaire/trésorier.

Pour extrait conforme le 19 mai 2020

GOBLET Christian Administrateur-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).